



# Producteurs et salariés : repartons ensemble du bon pied...

## Lettre ouverte aux syndicats de producteurs

Paris, le 9 juillet 2020

Les derniers mois ont été éprouvants à bien des égards pour notre secteur. Alors que l'activité reprend peu à peu, producteurs et techniciens tentent de se projeter dans l'avenir. Dans ce contexte de forte incertitude, il est particulièrement choquant qu'un grand nombre de salariés intermittents du cinéma et de l'audiovisuel travaillent sans avoir pu signer de contrat en temps et heure, et que des propositions d'embauche à la semaine ou à la journée se multiplient.

La situation ne date pas d'hier. Depuis trop longtemps et malgré les conventions collectives, il est courant qu'un contrat soit établi très tard après le début de la période d'engagement, voire à l'issue de cette période. La crise sanitaire et l'irruption du confinement en mars dernier ont jeté une lumière crue sur l'étendue du problème et sur ses conséquences potentiellement dramatiques. De nombreux intermittents en cours d'activité ou sur le point de l'être se sont retrouvés simultanément privés d'emploi et privés de recours aux dispositifs d'activité partielle, en l'absence de contrats de travail formellement établis.

Les syndicats de salariés n'ont cessé de rappeler l'illégalité de ces pratiques. Les associations professionnelles n'entendent pas se substituer au dialogue des partenaires sociaux, mais ne peuvent rester silencieuses face à cette situation. Il est urgent de tirer la sonnette d'alarme et de mettre fin à ces pratiques délétères.

N'oublions pas que le contrat est un engagement mutuel, qu'il est une preuve de confiance et qu'il est établi dans notre intérêt commun. De part et d'autre, il prévient les comportements déloyaux et assure une indispensable sécurité juridique. Il faut à cet égard remercier les productions vertueuses qui, au moment de la brutale interruption des projets, auront permis aux techniciens sous contrats d'être mieux protégés par les dispositifs gouvernementaux auxquels ils avaient droit.

Pourtant, alors que cette crise sans précédent aurait dû servir d'exemple et provoquer une prise de conscience générale, la réalité du déconfinement est amère. Déjà des techniciens se voient proposer des contrats courts à la semaine, voire à la journée, qui permettent aux producteurs de fragmenter la période d'engagement réelle, et ainsi parer aux risques d'interruption pour cause de Covid-19. À défaut d'assurances, c'est donc sur les intermittents qu'on voudrait faire peser l'incertitude sanitaire, quitte à augmenter le risque et la précarité de leur situation. Légalement le contrat doit s'établir sur toute la durée de la période d'engagement d'un technicien. Nous sommes très inquiets de ces pratiques et encore plus de leur pérennisation.

Notre travail, aujourd'hui plus que jamais, a besoin du cadre juridique d'un contrat. Nous voulons alerter les productions sur une vigilance commune, nécessaire, pour établir des contrats qui correspondent à nos engagements et pouvoir les signer au plus tard dans les 48 heures qui suivent l'embauche. Pour cela, nous demandons instamment aux syndicats de producteurs de s'emparer de ce problème.

C'est ensemble que nous pourrions retrouver sérénité et créativité dans le travail.

**ACFDA** | Association des chargés de figuration et de distribution artistique

**ADAB** | Association des artistes bruiteurs

**ADC** | Association des chefs décorateurs de cinéma

**ADIT** | Association française des DIT

**ADP** | Association des directeurs de production

**ADPP** | Association des directeurs de post-production

**ADR** | Association des repéreurs

**AFAR** | Association française des assistants réalisateurs de fiction

**AFC** | Association française des directeurs de la photographie cinématographique

**AFCCA** | Association française des costumiers du cinéma et de l'audiovisuel

**AFCS** | Association française des cadresurs steadicam

**AFR** | Association française des régisseurs du cinéma et de l'audiovisuel

**AFSI** | Association française du son à l'image

**AOA** | Assistants opérateurs associés

**ARDA** | Association des responsables de distribution artistique

**CLM** | Collectif lumière et mouvement

**LMA** | Les Monteurs associés

**LSA** | Les Scriptes associés

**L'Union** | L'Union des chefs opérateurs

**MAD** | Métiers associés du décor

**SHADE** | International Colorist Association